



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°27-2023 – 7 septembre 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

SALAIRES : L'EMPLOYEUR DOIT REVOIR SA COPIE

En début de semaine, le SNFOCOS a diffusé [un Flash info](#) reprenant en synthèse les discussions de la première RPN Salaires 2023.

Où est passée la volonté de répondre à l'urgence du représentant du ministre affichée le 22 juin 2023 lors de la mobilisation générale à l'appel de l'ensemble des OSN ?

Les +1,5% de valeur du point en milieu d'année et la prime non collective et non pérenne de 550 euros pour 60% du personnel ne sont purement pas à la hauteur.

Arrêtons avec les mesures à effets reports qui vont gonfler artificiellement la RMPP de l'année suivante.

C'est ainsi que l'Ucanss veut nous faire croire que nous sommes bien servis avec une RMPP à 4,32% en 2023. C'est un leurre : si on lève les effets reports, c'est une RMPP de 2,5% en 2022 et de 2,2% en 2023 pour une inflation de 5,2% en 2022 et de 4,9% en 2023.

L'employeur n'est pas au RDV et doit revoir sa copie. Seule une hausse plus conséquente de mesures générales sera de nature à débloquent ce véritable constat d'échec.

Après l'augmentation de la valeur du point, le SNFOCOS continue de revendiquer la revalorisation de la prime de transport, de la prise en charge des abonnements de transport de 50 à 75% par l'employeur, la hausse de la participation aux titres-restaurant, des indemnités kilométriques et de l'indemnité forfaitaire du télétravail.

Le SNFOCOS, résolument le défenseur de la fiche de paye et de vos droits au quotidien.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

Salaires : l'employeur doit revoir sa copie

Page 2 : Salaires

Déclaration liminaire du SNFOCOS à la RPN salaires 2023 du 31 août 2023 : les négociations salariales annuelles deviennent une urgence sociale

Pages 3 et 4 : Travailleurs sociaux

Les assistantes de service social en colère
FO obtient un RV le 1^{er} août 2023 au Ministère des Solidarités et des Familles

Pages 4 et 5 : Branche Famille

Une délégation du SNFOCOS rencontre Nicolas Grivel, le DG de la CNAF, le 20 juillet 2023

Page 6 : Branche Famille

Communiqué de presse FO Secteur Protection Sociale Collective du 21 juillet 2023

Pages 7 à 8 :

Communiqué intersyndical
Mobilisation du 13 octobre 2023

Page 8 : CNAM et Praticiens Conseils

CSE Central de la CNAM du 19 juillet 2023

Page 9 : Agenda

SALAIRES

DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNFOCOS À LA RPN SALAIRES 2023 DU 31 AOÛT 2023 : LES NÉGOCIATIONS SALARIALES ANNUELLES DEVIENNENT UNE URGENCE SOCIALE



La négociation salariale annuelle 2023 a débuté le 13 décembre 2022. Après avoir pris ses responsabilités en signant la progression de 3,5 % de la valeur du point, le SNFOCOS a poursuivi son action pour ne pas s'en contenter et s'associe à une intersyndicale réunissant l'ensemble des organisations syndicales nationales avec une plateforme commune et un RdV au ministère.

Aujourd'hui, l'employeur connaît les revendications unanimes et il a reçu le cadrage ministériel. Cette négociation salariale annuelle doit porter prioritairement sur la valeur du point en vue de faire progresser collectivement et de façon pérenne les salaires de toutes les catégories.

Les organismes de sécurité sociale connaissent plus que d'autres les conséquences de la crise économique et de la longue période d'inflation soutenue au regard de leurs missions vis-à-vis des plus précaires ou fragilisés. Il n'est pas acceptable de compter parmi ce public des salariés de la sécurité sociale.

Le cadrage qui s'annonce nous place en situation défavorable comparativement aux revalorisations négociées dans le privé proches en moyenne annuelle de l'inflation.

Plusieurs enquêtes récemment parues démontrent une prévision d'augmentation des rémunérations dans les entreprises privées de 4,5 % en 2023. (Enquête

Capital et publication Les Echos : 4,5 % - La Croix : 4,5 % pour les non-cadres).

La compensation de l'inflation et de la hausse des prix, annoncée à 4,4 % par le Ministère du Travail en août, est l'esprit minimum de la négociation salariale dans les entreprises. La DARES du Ministère du Travail a récemment publié un communiqué sur les salaires de base des ouvriers et employés et a conclu elle-même : « ces évolutions de 1,1 % au 1^{er} trimestre 2023 et de 5,2 % sur la dernière année, doivent être mises en regard de l'inflation ».

Face à l'urgence actuelle, la stricte compensation de l'inflation motive l'action première du SNFOCOS, qui n'oublie toutefois pas les nombreuses années sans revalorisation collective et ses effets sur l'obsolescence des classifications.

Le SNFOCOS demande la compensation de l'inflation 2023 par l'augmentation de la valeur du point, en préalable à la future nouvelle négociation des classifications.

La délégation SNFOCOS

NE PAS SE LEURRER SUR LA RMPP À 4,32 % !

	RMPP 2021	RMPP 2022	RMPP 2023
Enveloppe annuelle courante	1,50%	2,75%	4,32%
Dont :			
Effet report année précédente	0,27%	0,27%	0,28%
			+ 2,12% mesure générale
Points de compétences et Parcours	0,96%	1,06%	0,97%
Point d'expérience	0,21%	0,20%	0,20%
Mesure catégorielle (part variable, primes de résultats)	0,06%	0,35%	0,05%
Mesure Bas Salaires	0		0
Mesure générale	0	0,87%	0,70%



TRAVAILLEURS SOCIAUX

LES ASSISTANTES DE SERVICE SOCIAL EN COLÈRE FO OBTIENT UN RV LE 1^{ER} AOÛT 2023 AU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Par courrier du 3 avril 2023 de la Section fédérale des Organismes sociaux et du SNFOCOS, la fédération FEC-FO sollicitait une entrevue ministérielle à propos des problématiques des travailleurs sociaux salariés de la sécurité sociale.

Ce courrier faisait suite aux alertes de FO formulées à plusieurs reprises auprès des Caisses nationales qui répondaient que « la Tutelle leur a confirmé la non-éligibilité à l'extension du Ségur des travailleurs sociaux des CAF et CARSAT » et que s'agissant de la reconnaissance professionnelle au niveau 6, « les taux d'évolution de la RMPP habituels ne permettent pas d'envisager une mesure catégorielle de cette ampleur ».

Le 1er août 2023, en plein remaniement ministériel et en congés d'été, la conseillère au métier du social de Madame la ministre des Solidarités et des Familles a reçu la délégation FO dont le SNFOCOS pendant une heure.

Nous avons rappelé les engagements du gouvernement lors de la Conférence des métiers de l'accompagnement social de février 2022 et notre incompréhension de l'exclusion des Assistant(e)s de Service Social des mesures Ségur au moment où les collègues de la fonction publique pérennisent leur prime Ségur en l'intégrant dans leur traitement en point d'indice réévaluable.

La réponse de la représentante de la Ministre est sans appel : le gouvernement est en train de clore l'épisode Ségur et il faut trouver d'autres moyens de réévaluation ; le complément de traitement d'indice (dont le Ségur correspond à 192 euros nets à la suite des réévaluations de +3,5% et de 1,5% des fonctionnaires) ne peut concerner les salariés du privé.

Etonnant, pour la valeur du point, nous sommes « mangés » « à la sauce fonctionnaire, (avec les restes de la veille) », mais pour le Ségur, ce n'est pas comme pour les fonctionnaires et c'est moins que l'effort pour le privé non lucratif ? Incompréhensible et surtout intolérable !

Notre réaction : « circulez, il n'y a rien à voir » ; la représentante de la ministre réfute notre ressenti et indique qu'elle va se mettre en relation avec les autres ministères (de la Santé notamment) et se rapprocher de notre employeur pour examiner la possibilité de réévaluation par le biais de la prochaine « classification ».

Le seul point positif, si nous aboutissons dans la négociation, la réévaluation sera pérenne. L'ombre au tableau : les marges de manœuvre générale seront-elles suffisantes pour une mesure catégorielle d'équité entre les professionnels du social ?

Le SNFOCOS et le reste de la délégation FO avons demandé que la mesure de transposition Ségur dans la prochaine classification soit dédiée et fléchée dans l'enveloppe globale de négociation classification et dans une proportion équivalente aux 192 euros du Ségur déjà réévalués pour les fonctionnaires.

En fin de réunion, la représentante de la ministre s'est engagée à revenir vers nous après s'être rapprochée des services de Madame la 1ere ministre et de l'employeur ; elle envisage une seconde rencontre à l'automne prochain.

L'occasion de rappeler notre position.

En synthèse, le SNFOCOS demande :

- Le rattrapage des oubliés du Ségur ;
- La transposition de la prime Ségur en points pérennes intégrés au coefficient de qualification ;
- L'application de la prime d'accueil de 6% ou 15% prévue à l'article 23 de la CCNT et l'intégration des Assistant(e)s de Service Social dans le Protocole d'accord du Protocole d'accord du 29 mars 2016 relatif aux primes de fonction ;
- La reconnaissance du diplôme à Bac +3 et du statut de cadre des Assistant(e)s Service Social par le passage du niveau 5b au niveau 6.

Nous avons confirmé lors de cet entretien relatif aux problématiques des travailleurs sociaux que l'enjeu du Ségur est plus large et qu'il touche aussi 17% des salariés des Ugecam et que le problème de non-reconnaissance des travailleurs sociaux est assez proche de celui des infirmier(e)s du Service Médical (ISM).

En ce sens et dans le contexte où la représentante de la ministre consulte les services de Madame la 1ère ministre, le SNFOCOS s'est engagé à transmettre une note d'opportunité (de revendication) plus globale sur les problématiques des Assistant(e)s de Service Social, des oubliés des Ugecam et des ISM du Service Médical, tous dans le périmètre des arbitrages nationaux autour du Ségur comme prévu à l'Article 83 de LFSS de 2023.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS



BRANCHE FAMILLE

UNE DÉLÉGATION DU SNFOCOS RENCONTRE NICOLAS GRIVEL, LE DG DE LA CNAF, LE 20 JUILLET 2023

En réponse à [notre courrier argumenté du 13 juin](#) demandant cet entretien et dans le contexte du vote favorable de notre Organisation syndicale à la COG de la Branche famille, le SNFOCOS a rencontré, pendant plus d'une heure, Nicolas Grivel, Directeur général de Branche famille et Directeur général du Comex-Ucanss.

La délégation du SNFOCOS était composée de Bruno Gasparini, Secrétaire général du SNFOCOS, et des 2 Secrétaires nationaux de la Branche famille : Christophe Rabot et Thierry Faivre.

Notre organisation syndicale a réitéré son attachement à la branche famille de la sécurité sociale, qui joue un rôle crucial auprès des familles, en particulier les plus fragiles.

C'est aussi pour cela que FO a revendiqué plus de moyens lors de la négociation de la nouvelle COG qui fixe pour cinq ans la feuille de route de la branche.

Après avoir dénoncé, et non signé, la précédente COG qui a supprimé 2100 ETP (équivalents temps pleins) en plongeant la branche famille dans les pires difficultés, ce sont 641 ETP en CDI qui vont être créés ainsi que 672 CDD pendant la durée de la COG. C'est dans ce contexte inédit depuis la création des COG que le SNFOCOS a organisé son intervention autour des enjeux de ces créations de postes et des métiers de l'Encadrement. Nos questions relatives au fléchage et au rythme de ces créations (ambitions fortes de la COG comme le SPPE,

l'intégration des quelques 250 créations de postes ARIPA commencées en 2023, la réinternalisation des fonctions SI, ...) ont obtenu éclairages notamment face aux craintes exprimées sur les incidences de l'approche populationnelle et du déploiement de la Solidarité à la source.

Le SNFOCOS a noté que les fusions d'organismes ou découpages de Caf n'étaient pas inscrits dans un programme contraint de la COG, le DG ne l'impulsera pas et a tenu à lever « la légende urbaine » de la suppression de 20.000 postes que certains prédécesseurs ont cru bon d'agiter face aux prestations de solidarité à la source.

Le SNFOCOS sera vigilant pour que les renforts qui seront consentis pour la mise en œuvre des ambitions fortes de la nouvelle COG (les services aux familles et à l'enfance, la modernisation du Système d'information, la correction des failles du Contrôle interne, ...) ne soient pas autofinancés par des restitutions de poste dans d'autres secteurs.

L'échange entre le SNFOCOS et Nicolas Grivel a également porté sur les salaires (RPN le 31 août) et sur la refondation des Classifications des emplois. L'occasion de rappeler nos priorités : pas de déclassement de Cadres, tous les cadres tant techniques ou experts que managers, et le maintien d'une part prépondérante du collectif face à l'individualisation de la rémunération.

Cette nouvelle Classification devra redonner de l'attractivité aux postes de Cadres, dont le premier niveau de classification correspond aux activités et missions des niveaux 5A actuels.

Nous souhaitons une revalorisation des coefficients de qualification des Cadres et un déroulement en parcours professionnels aussi bien pour les Cadres experts que les managers et l'attribution du Ségur aux personnels oubliés des Ugecam et des Travailleurs Sociaux.

Ces revendications sont de nature à redonner de l'attractivité aux postes de Cadres et à les fidéliser dans le temps, au-delà des seuls postes d'employés, en réponse aux effets déplorables du tassement hiérarchique dénoncés depuis plusieurs années par le SNFOCOS.

La Délégation du SNFOCOS : Bruno Gasparini, Thierry Faivre et Christophe Rabot





BRANCHE FAMILLE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE FO SECTEUR PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE DU 21 JUILLET 2023

FORCE OUVRIÈRE POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE LA FAMILLE

FO

Communiqué de presse

Force Ouvrière pour une politique ambitieuse de la famille

Force Ouvrière réitère son attachement à la branche famille de la Sécurité Sociale, qui joue un rôle crucial auprès des familles, en particulier les plus fragiles. C'est pour cela que FO a revendiqué plus de moyens lors de la négociation de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion qui fixe pour cinq ans les moyens de la branche.

C'est parce que nous avons obtenu plus de moyens pour la petite enfance, pour la politique jeunesse, pour les fonds locaux des CAF dans l'intérêt des familles et des allocataires, que Force Ouvrière s'est prononcée favorablement à cette COG.

Après avoir dénoncé la précédente COG qui a supprimé 2100 ETP (équivalents temps pleins) en plongeant la branche famille dans les pires difficultés, ce sont cette fois 641 ETP en CDI qui vont rejoindre les effectifs ainsi que 672 CDD sur la durée de la COG.

Par ailleurs, une clause de revoyure permettra d'augmenter les effectifs en cas de nouvelle mission affectée aux CAF.

FO a aussi été entendue en termes de développement de l'offre et de renforcement de qualité de l'accueil des jeunes enfants. En effet, FO n'a de cesse depuis plusieurs années de revendiquer un développement conséquent de l'offre d'accueil collectif et notamment des crèches fonctionnant à la prestation de service unique (PSU), seul modèle qui garantit à la fois des conditions d'accueil stricte et la mixité sociale. La création ici de 35 000 nouvelles places de crèches fonctionnant à PSU, vient donc répondre à l'une de nos revendications historiques en la matière.

Qui plus est, la délégation FO au Conseil d'Administration de la CNAF a défendu avec vigueur et obtenu une évolution significative du Fond National d'Action Sociale et des fonds locaux permettant ainsi aux Conseils d'Administrations des 101 CAF locales de mener une politique d'action sociale ambitieuse et corrélée aux besoins sociaux de leur territoire.

Enfin, sur la politique jeunesse, FO a été à l'origine de la mise en place de la prestation de service jeunes avec la création de plus de 1 000 postes d'animateurs lors de la dernière COG. Nous avons rappelé notamment la nécessité de déployer et de généraliser cette prestation pour lutter contre la pauvreté des jeunes. Dans ce cadre FO a obtenu le recrutement de 500 animateurs et la création de 150 centres sociaux, marquant ainsi la pérennisation de cette prestation.

Le travail de FO a aussi notamment permis d'avoir plusieurs avancées en matière de lutte contre la précarité des jeunes, d'une meilleure prise en compte du handicap, des moyens généraux de la branche et ceux dans l'intérêt des allocataires.

Paris, le 21 juillet 2023

Contact :

Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection
Sociale Collective**

✉ egautron@force-ouvriere.fr
☎ 06.45.40.16.57
☎ 01.40.52.83.94



COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL

**LE 13 OCTOBRE, EN FRANCE ET EN EUROPE ;
MOBILISONS-NOUS CONTRE L'AUSTÉRITÉ, POUR LES
SALAIRES ET L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !**



Communiqué Intersyndical

**Le 13 octobre, en France et en Europe, mobilisons-nous
contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-
hommes !**

En cette rentrée sociale, le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux sont toujours les revendications prioritaires pour le monde du travail. La colère contre la réforme des retraites est intacte et des milliers de travailleurs seront pénalisés par son application à marche forcée le 1^{er} septembre.

Alors que les profits explosent dans la plupart des grandes entreprises, plus que jamais un meilleur partage de la richesse produite est impératif. Des mesures ponctuelles et majoritairement financées par l'État sont insuffisantes pour répondre à l'inflation et l'augmentation des coûts tels que l'énergie, l'alimentation, le logement... Nos organisations réaffirment ensemble que ce sujet nécessite une augmentation du SMIC et des politiques salariales dans les branches, les entreprises et la Fonction publique. Nous appelons les employeurs à ouvrir des négociations à tous les niveaux. Cette meilleure répartition des richesses au profit des salariés constitue également un levier puissant d'action pour la lutte contre les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes.

Cette année encore, l'été a mis en lumière les conséquences dramatiques du changement climatique et la nécessité d'engager une transition écologique socialement juste. Nous sommes toutes et tous concernés. Les impacts de cette transition écologique juste sont multiples et concernent à la fois les activités, les conditions de travail, les métiers, les emplois, les qualifications et les compétences. Pour répondre à ce défi majeur, il faut dès aujourd'hui apporter des solutions immédiates, anticiper les impacts et préparer les investissements nécessaires, sécuriser l'emploi des travailleuses et travailleurs et les associer aux choix qui les concernent. Au lieu de cela la fragilisation de l'industrie continue sous la pression des actionnaires.

Le PLF et le PLFSS en cours de préparation doivent être à la hauteur des enjeux de la période et de demain. Pour nos organisations ces projets doivent être porteurs de justice sociale. Dans ce cadre, la conditionnalité des 150 à 200 milliards annuels d'aides aux entreprises doit être débattue. Le PLF et le PLFSS doivent renforcer nos services publics, à commencer par l'hôpital, l'école, l'enseignement supérieur et la recherche...

Les négociations nationales qui vont se tenir, notamment en matière de retraites complémentaires et d'assurance chômage, dans les mois à venir seront capitales pour créer et renforcer les droits sociaux des travailleurs. Nos organisations réaffirment la nécessité de répondre aux aspirations démocratiques des travailleurs pour une meilleure représentation collective en revenant sur les ordonnances travail et la loi de transformation de la fonction publique.

L'ensemble de ces sujets sont partagés à l'échelle européenne. Nos organisations, avec le mouvement syndical européen, sont mobilisées pour la solidarité, la transition écologique juste et contre les politiques d'austérité. Nos organisations appellent à une journée de mobilisations et de manifestation le vendredi 13 octobre 2023 contre l'austérité et pour l'augmentation des salaires, des pensions et l'égalité femme-homme.

Nos organisations se réuniront de nouveau au mois de septembre pour la préparation de cette journée.

Paris, le 28 août 2023



CNAM ET PRATICIENS CONSEILS

CSE CENTRAL DE LA CNAM DU 19 JUILLET 2023

BUDGET COG : UNE RIGUEUR QUI A LA DENT DURE ! ET QUI DURE ...

Frustration partagée des syndicats face à cette présentation en comptabilité générale et budgétaire de ce budget. Mais quelle que soit la lecture de ce budget un constat s'impose : il est en baisse.

817 Millions de dépenses de gestion en budget réalisé en 2022 pour 802 Millions annoncés en 2023. Avec une sous-traitance vers des entreprises extérieures informatiques 27% du budget total.

Pour la CNAM le budget n'est que la traduction comptable de la stratégie de la CNAM... Orientations stratégiques qui consistent à supprimer des centaines de postes sur la COG. La masse salariale de la COG est assise sur une RMPP de 1,5%.

Pour le SNFOCOS :

1,5% RMPP cela traduit :

1. Un gel de la RMPP
2. Des points a minima
3. Des difficultés salariales pour les plus petits salaires

Cet exercice d'engagement sur la ligne budgétaire est très loin de répondre aux attentes des syndicats.

Nous n'avons aucune visibilité notamment une traduction en trajectoire ETP des CPG de la CNAM.

Ici nous sommes face à un cadrage budgétaire point barre. Pas plus que sur la répartition des moyens alloués entre DRSM. Nous sommes renvoyés au niveau des CSE régionaux. Ce tour de passe-passe, de ping-pong CSEC-CSE concourt à l'opacité du système. Nous n'aurons pas cessé de le dénoncer durant 4 ans.

Les futurs accords UCANSS qui pourraient faire suite aux négociations sur les futures classifications ne sont pas inclus dans ce budget. Il s'agira alors d'un cadrage supplémentaire. Dans ce cas le RMPP augmente ce qui augmente la masse salariale mais en tout état de cause la COG ne porte pas ces rectificatifs éventuels budgétaires.

F.O insiste sur les difficultés actuelles de certains salariés face à une inflation grandissante. La CNAM confirme qu'il est possible au cas par cas de mettre en place des avances sur salaire. Cela indique que la trésorerie se pose différemment. Cela repose pour la CNAM la question du 14^e mois et interroge sur le dispositif que l'on a de longue date.

Sans surprise ce budget a fait l'objet d'un rejet global de la part des syndicats de salariés. 16 voix contre !

Hélène Azoury, secrétaire nationale en charge des Praticiens Conseils, de la Branche Maladie et des Agences Régionales de Santé



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS
National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>

AGENDA

12 septembre 2023 :

RPN Salaires

RPN révision des
paramètres du régime
de couverture des frais
de santé – Accord du 12
août 2008

RPN révision des
paramètres du régime
de prévoyance – Accord
du 7 janvier 1998

20 septembre 2023 :

RPN transfert centres de
santé aux UGECAM

INC Retraite

25 septembre 2023 :

Bureau National du
SNFOCOS

26 et 27 septembre 2023 :

**Conseil National du
SNFOCOS à Marseille**

28 septembre 2023 :

Journée des ARS à la
Confédération

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

